



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Isere

Question écrite n° 60902

Texte de la question

M Richard Cazenave souhaiterait que M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique lui indique l'évolution du nombre de faits constatés, de faits élucidés, de gardes à vue et du nombre de mis en cause sur la circonscription de Grenoble année par année, depuis 1986.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour la circonscription de police urbaine de Grenoble, chacune des rubriques évoquées par l'honorable parlementaire, est annuellement reprise depuis 1986, dans le tableau ci-dessous : Voir tableau dans le JO no 24 (année 1992). L'examen des chiffres de 1991 fait apparaître : une baisse sensible du nombre des infractions constatées (- 7,93 p 100) puisque 25 622 crimes et délits ont été enregistrés contre 27 830 en 1990 ; une nette augmentation (+ 18,62 p 100) du nombre de personnes mises en cause (2 663 contre 2 245 en 1990) ainsi que du nombre des gardes à vue (1 810 contre 1 601 en 1990), soit une progression de 13 p 100 ; un important accroissement du nombre d'affaires élucidées (+ 21,62 p 100) avec 3 291 enquêtes réussies en 1991 contre 2 706 en 1990. Il convient à ce sujet d'indiquer une amélioration correlative du taux d'élucidation des affaires qui passe de 9,72 p 100 en 1990 à 12,84 p 100 en 1991.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60902

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3785